

Publié le 21 septembre 2017

« L'urbanisme temporaire n'a rien d'éphémère »

Pilote des études sociétales à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), Émilie Moreau a dirigé l'étude « La ville autrement - Initiatives citoyennes, urbanisme temporaire, innovations publiques, plateformes numériques », ouvrage collectif publié en juillet dernier*. Recensement, analyses et perspectives sont aux chapitres de cette étude sur le Grand Paris dont émergent la typologie de formes renouvelées de fabrique des villes.



L'aménagement urbain est aujourd'hui questionné par de nombreuses vagues. Quelle place y occupe l'urbanisme temporaire ?

Ces vagues sont générées par deux lames de fond qui se nourrissent l'une l'autre : la **révolution numérique** et l'**engagement citoyen**. La rencontre de ces deux courants interpellent nos modes de faire pour donner naissance, d'un côté à de nouvelles méthodes impulsées par les acteurs publics, de l'autre au développement croissant d'initiatives portées par la société civile. Fondé sur ces deux piliers, l'urbanisme transitoire constitue l'un des révélateurs de cette façon de faire « la ville autrement ».

Une étude sociologique a récemment montré comment le garage s'adapte aux besoins et époques de la vie**... L'urbanisme transitoire serait-il le garage de la cité ?

Centré sur les usages et impactant le programme final par les activités qu'il développe, l'urbanisme temporaire pourrait bien figurer, en effet, le garage du projet urbain. Mais il est aussi le lieu d'un **jeu d'acteurs totalement renouvelé entre puissance publique et partenaires privés**, ce qui lui confère une dimension encore supplémentaire. En ce sens, l'urbanisme transitoire constitue plutôt un espace d'expérimentation, un « chantier démonstrateur » de l'innovation urbaine.

Finis le programme ficelé à l'avance, le projet se construit progressivement, en fonction des forces, des spécificités et des besoins.

Quelles évolutions ces approches impliquent-elles, notamment pour les Epl ?

Elles réinterrogent les process et bouleversent la conduite de projet. D'abord parce que la méthode est *incrémentale* : fini le programme ficelé à l'avance, le projet se construit progressivement, en fonction des forces, des spécificités et des besoins. Ensuite parce que **le projet associe les usagers dès l'amont**. Enfin, mais cela dépasse les porteurs de projets, elle impose une **souplesse réglementaire**. Dans un univers marqué par la contractualisation, la confiance entre acteurs devient centrale.

Quelles autres questions de fond l'urbanisme transitoire pose-t-il ?

Fondamentalement, la question de la soutenabilité économique des acteurs : la valeur créée par les projets doit en effet bénéficier à ceux qui y contribuent, par exemple en finançant cette phase préfiguratrice. Des critères d'évaluation plus pertinents doivent aussi être inventés pour identifier les externalités apportées qui ne sont pas seulement économiques (lien social, création artistique...). En Île-de-France, mais aussi partout où le foncier en tension croise un besoin croissant d'espaces pour travailler, produire, se divertir, les projets d'urbanisme transitoire se multiplient. Il faut donc s'y préparer car **le phénomène temporaire n'a rien d'éphémère...**

* [« La ville autrement - Initiatives citoyennes, urbanisme temporaire, innovations publiques, plateformes numériques »](#)

** [« Les usages contemporains du garage : une exploration sociologique », par B.Pradel](#)